

KERLINK LANCE UNE AUGMENTATION DE CAPITAL AU PROFIT D'UNE CATEGORIE DE BENEFICIAIRES

Lancement d'une augmentation de capital en numéraire via la construction accélérée d'un livre d'ordres pour un montant d'environ 8 millions d'euros

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon

COMMUNIQUE DE PRESSE

Thorigné-Fouillard, le 29 avril 2021, 17h45.

Thorigné-Fouillard, Kerlink (AKLK – FR0013156007), spécialiste des réseaux et solutions dédiés à l'Internet des Objets (Internet of Things - IoT), annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital via la construction accélérée d'un livre d'ordres, pour un montant d'environ 8 millions d'euros. Cette augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires, sera exclusivement réservée à des investisseurs qualifiés conformément à la dixième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 22 juin 2020 et à l'autorisation donnée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 28 avril 2021.

Raisons de l'offre

Les fonds levés permettront notamment à Kerlink d'accélérer le développement d'une nouvelle gamme d'équipements de connectivité 100% compatible avec les spécifications de la société américaine Helium pour une mise sur le marché qui pourrait intervenir dès le quatrième trimestre 2021. Ces développements s'inscrivent dans le cadre du partenariat de distribution noué en 2020 avec Cal-Chip Connected Devices. Le déploiement du réseau IoT mondial « The People's Network » lancé par Helium offrira une couverture sans fil publique, longue portée et basse consommation. Son déploiement est rendu possible par la technologie LongFi™ d'Helium qui combine le protocole sans fil LoRaWAN® et la blockchain d'Helium, afin que n'importe quel capteur LoRaWAN® puisse transférer ses données via ce nouveau réseau. En créant sa blockchain, le réseau Helium a décentralisé la couverture réseau IoT, ouvrant la voie au déploiement d'un réseau mondial sans fil ouvert, capable de combiner diverses stations LoRaWAN® et disponible partout dans le monde, de manière rentable.

L'augmentation de capital contribuera également à sécuriser les achats en composants électroniques considérés stratégiques dans un contexte mondial de fortes tensions sur les délais d'approvisionnement. Ce renforcement des capacités d'achats doit permettre d'accompagner la croissance attendue des prises de commandes déjà initiée au premier trimestre.

KERLINK LANCE UNE AUGMENTATION DE CAPITAL AU PROFIT D'UNE CATEGORIE DE BENEFICIAIRES

Lancement d'une augmentation de capital en numéraire via la construction accélérée d'un livre d'ordres pour un montant d'environ 8 millions d'euros

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon

L'opération doit enfin permettre d'accélérer le déploiement de l'offre NaaS (Network as a service) intégrant à la fois équipements d'infrastructures en location et services d'administration du réseau avec en ligne de mire le développement des revenus récurrents.

Modalités de l'offre

L'opération consiste en une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires dans le cadre de la délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 22 juin 2020 (10^{ème} résolution), des décisions prises par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 28 avril 2021 et aux décisions qui seront prises par le Président Directeur Général ce jour.

Le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé conformément à ladite résolution.

Au regard de la catégorie de bénéficiaires au profit de laquelle le droit préférentiel de souscription est supprimé (sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger investissant dans un secteur similaire ou complémentaire à celui de Kerlink), les fonds seront uniquement levés auprès d'investisseurs qualifiés français et internationaux, à l'exception des États-Unis, du Canada, de l'Australie et du Japon.

L'opération s'effectuera par construction accélérée d'un livre d'ordres, à l'issue duquel seront déterminés le nombre et le prix des actions nouvelles émises.

Le nombre final d'actions nouvelles ainsi émises sera décidé par le Président Directeur Général de Kerlink faisant usage de la subdélégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 28 avril 2021, en vertu et dans les limites de la dixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte de Kerlink en date du 22 juin 2020.

La construction accélérée du livre d'ordres débute immédiatement et devrait se clore avant l'ouverture des marchés du 30 avril 2021.

Kerlink annoncera le résultat de l'opération dès que possible après la clôture du livre d'ordres dans un communiqué de presse précisant notamment le nombre final des actions nouvelles émises et le prix d'émission.

Le règlement-livraison des actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sont prévus le 4 mai 2021.

KERLINK LANCE UNE AUGMENTATION DE CAPITAL AU PROFIT D'UNE CATEGORIE DE BENEFICIAIRES

Lancement d'une augmentation de capital en numéraire via la construction accélérée d'un livre d'ordres pour un montant d'environ 8 millions d'euros

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon

En application de l'article 1(4) du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, l'émission envisagée ne donnera pas lieu à la publication d'un Prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers.

Midcap, une business division de TP ICAP intervient en tant que Chef de file & Teneur de livre et Sponsor Finance, Listing Sponsor, en tant que Conseil de Kerlink sur cette opération.

Facteurs de risques

L'attention du public est portée sur les facteurs de risques relatifs à Kerlink et à son activité, présentés au sein du chapitre 4 du Document de Référence enregistré le 30 mars 2017 par l'Autorité des marchés sous le numéro R.17-011 et actualisés dans son rapport annuel 2020 disponibles sans frais sur le site internet de Kerlink (<https://www.kerlink.fr/investisseurs-entreprise/investisseurs/>). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de Kerlink. Les facteurs de risques présentés dans lesdits documents sont identiques à la date du présent communiqué.

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques à l'émission suivants :

- le prix de marché des actions de Kerlink pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions nouvelles émises dans le cadre de l'opération ;
- en raison de fluctuations des marchés boursiers, la volatilité et la liquidité des actions de Kerlink pourraient varier significativement ;
- des cessions d'actions de Kerlink pourraient intervenir sur le marché secondaire, postérieurement à la réalisation de l'opération et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de Kerlink ;
- les actionnaires de Kerlink pourraient subir une dilution additionnelle découlant d'éventuelles augmentations de capital futures.

De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le prix de marché des actions de Kerlink.

KERLINK LANCE UNE AUGMENTATION DE CAPITAL AU PROFIT D'UNE CATEGORIE DE BENEFICIAIRES

Lancement d'une augmentation de capital en numéraire via la construction accélérée d'un livre d'ordres pour un montant d'environ 8 millions d'euros

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon

A propos de Kerlink

Le Groupe Kerlink est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de solutions de connectivité pour la conception, le lancement et l'exploitation de réseaux publics et privés dédiés à l'Internet des objets. Sa gamme complète de solutions offre des équipements réseau de qualité industrielle, un cœur de réseau performant, des logiciels d'exploitation et d'administration du réseau, des applications à valeur ajoutée et des services professionnels spécialisés, renforcés par de solides capacités de R&D. Kerlink se spécialise dans la mise en place d'une connectivité IoT intelligente et évolutive pour des secteurs verticaux clés tels que : **Smart Cities** - télérélevé, parking, éclairage public, gestion des déchets, qualité de l'air & pollution, bâtiments & usine, ... -, **Smart Industries** - Aéroports, ports & infrastructures, logistique & tracking, pétrole, gaz & extraction minière, énergie & services publics, fabrication & commerce de détail,...- et **Smart Territoires** - Agriculture de précision, protection de l'environnement, zones urbaines & rurales. Plus de 120 000 installations Kerlink ont été déployées chez plus de 330 clients dans 69 pays. Basée en France, avec des filiales aux États-Unis, à Singapour, en Inde et au Japon, Kerlink est membre fondateur et membre du conseil d'administration de la l'Alliance LoRa® et de l'Alliance uCIFI™. Elle est cotée sur Euronext Growth Paris sous le symbole ALKLK.

Pour plus d'information, rendez-vous sur www.kerlink.fr et suivez-nous sur Twitter [@kerlink_news](https://twitter.com/kerlink_news)



www.kerlink.fr

actifin
communication financière

MIL

Contact Investisseurs :

Actifin
Benjamin Lehari
+33 (0)1 56 88 11 25
blehari@actifin.fr

Contact Presse Financière :

Actifin
Isabelle Dray
+33 (0)1 56 88 11 29
idray@actifin.fr

Contact Presse et Analystes Marché :

Mahoney Lyle
Sarah Lyle
+33 (0)6 75 85 60 42
syle@mahoneylyle.com



www.kerlink.com



[kerlink](https://www.linkedin.com/company/kerlink)



[@kerlink_news](https://twitter.com/kerlink_news)



[kerlink](https://www.youtube.com/kerlink)

KERLINK LANCE UNE AUGMENTATION DE CAPITAL AU PROFIT D'UNE CATEGORIE DE BENEFICIAIRES

Lancement d'une augmentation de capital en numéraire via la construction accélérée d'un livre d'ordres pour un montant d'environ 8 millions d'euros

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon

Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société KERLINK dans un quelconque pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

Dans les États membres de l'Espace Economique Européen, la présente communication et toute offre qui pourrait y faire suite sont adressées exclusivement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société KERLINK ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement, étant précisé que les actions de la société KERLINK n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act. KERLINK n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes situées (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni, qui sont des « investisseurs qualifiés » (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne en application du European Union (Withdrawal) Act 2018) et qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, ou (iii) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à des activités d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmises (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de KERLINK ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par KERLINK. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. KERLINK ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

KERLINK LANCE UNE AUGMENTATION DE CAPITAL AU PROFIT D'UNE CATEGORIE DE BENEFICIAIRES

Lancement d'une augmentation de capital en numéraire via la construction accélérée d'un livre d'ordres pour un montant d'environ 8 millions d'euros

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.